



FONDATION  
D'ENTREPRISE  
**HERMÈS**

GUIDE DE CANDIDATURE  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

# Manufacto, la fabrique des savoir-faire



© Benoît Teillet

Manufacto, la fabrique des savoir-faire, est un programme de découverte de l'artisanat en milieu scolaire de la Fondation d'entreprise Hermès. Il se construit et se déploie avec les Compagnons du Devoir et du Tour de France et les structures locales de coordination, ainsi que les différentes académies partenaires.

Vous êtes invité à déposer votre candidature en ligne dans la rubrique [Candidatures du site de la Fondation d'entreprise Hermès](#).

### Critères d'éligibilité

Tout établissement dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la pratique artisanale dans un cadre scolaire peut aspirer à intégrer le programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire, remplissant les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous.

Les conditions d'éligibilité à l'appel à candidatures :

- Être un établissement scolaire public ou privé sous contrat ; au sein d'une académie et d'un département où le programme est à ce jour déployé (cf. page suivante).
- Constituer une équipe pédagogique pluridisciplinaire, avec un enseignant référent, prête à s'engager durant toute la durée du programme (une année scolaire). Par établissement, une seule candidature pour une classe est acceptée.
- Identifier une classe à partir du CM1 et jusqu'à la seconde.

## ■ PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Initié en 2016 par la Fondation d'entreprise Hermès, avec l'académie de Paris, les Compagnons du Devoir et du Tour de France et l'École Camondo, Manufacto, la fabrique des savoir-faire est un programme de découverte de l'artisanat en milieu scolaire.

Pour l'année 2024-2025, Manufacto est proposé à 'une centaine de classes dans les académies de : Amiens, Besançon, Bordeaux, Créteil, Lille, La Réunion, Lyon, Montpellier, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Toulouse et Versailles.

Manufacto a pour objectif de changer le regard des élèves, de leurs parents et de leurs enseignants sur le monde artisanal en expérimentant les métiers de la main sur un temps long. En faisant découvrir aux élèves les gestes liés au monde des savoir-faire artisanaux, le programme leur permet d'avoir une approche esthétique à partir des objets qui les entourent.

Enfin, Manufacto vise à promouvoir les valeurs portées par ces métiers, telles que la transmission, l'entraide et l'exigence.

Pendant douze séances de deux heures, l'enseignant accueille dans sa classe un artisan et un assistant, en classe entière ou en demi-groupe, en fonction des séances. À partir du mois de novembre 2024, les élèves fabriqueront un objet de A à Z et découvriront les gestes créateurs des métiers de maroquinier, menuisier, sellier et plâtrier-stucateur. Ils manipuleront ainsi les outils propres à chaque métier, mis à disposition par la Fondation d'entreprise Hermès.

À chaque niveau scolaire correspond un objet spécifique, imaginé par le studio de design BrichetZiegler. La nature du métier abordé en classe donne l'occasion aux enseignants de faire des liens avec les programmes scolaires, de manière ludique et créative : au fil des séances, l'enseignant accompagne les élèves dans la rédaction d'un cahier de bord, véritable support pédagogique. Seront abordées par la pédagogie de projet, en fonction des différents niveaux :

- Des notions de mathématiques, de français, d'arts plastiques...
- La découverte des matières, des savoir-faire et des gestes créateurs propres à ces métiers de l'artisanat, afin de relier Manufacto au parcours Avenir ou tout autre dispositif de découverte des métiers et des mondes professionnels.

## ■ PROCESSUS DE CANDIDATURE

### Critères de sélection

- **Motivation de l'équipe pédagogique** à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- **Portage solide du projet** par une équipe pédagogique interdisciplinaire, animée par un enseignant référent d'une part, et par la direction de l'établissement d'autre part ;
- **Inscription de Manufacto dans le cadre des enseignements**, du socle commun et / ou du parcours avenir ou de tout autre dispositif de découverte des métiers ;
- **Proposition de pistes pédagogiques novatrices** visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet initié, au-delà de la durée du projet et / ou de la classe participante au programme.

### Pour postuler à cet appel à candidatures :

- Renseigner le formulaire en ligne dans la rubrique [Candidatures du site de la Fondation d'entreprise Hermès](#) : il vous sera demandé de créer un espace de candidature, ce qui vous permettra de sauvegarder et de revenir à votre candidature à tout moment avant de la valider.
- Après quelques questions relatives à votre établissement et à votre projet, le formulaire vous invitera à joindre votre candidature sous format d'un document libre comportant :
  - La présentation générale de votre projet ;
  - La mise en avant, en cohérence avec les niveaux de classes, des liens entre les séances Manufacto et l'ouverture aux mondes professionnels, la découverte et la sensibilisation aux métiers ;
  - Les éventuelles pistes pédagogiques novatrices visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet dans la durée ;
- Le formulaire vous invitera également à télécharger la Charte du programme : celle-ci sera à joindre à votre candidature une fois signée en qualité du chef d'établissement et éventuellement de l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) de circonscription.

\* La Charte du programme est disponible en fin du présent guide de candidature.

## ■ Calendrier

### **Du 2 avril au 12 mai 2024 :**

Appel à candidatures par zone comme suit :

- **Du 2 avril au 28 avril 2024 :** Zone C + La Réunion / Paris / Créteil / Versailles / Montpellier / Toulouse
- **Du 8 avril au 5 mai 2024 :** Zone A - Besançon / Bordeaux / Poitiers / Lyon
- **Du 15 avril au 12 mai 2024 :** Zone B - Nice / Normandie / Orléans-Tours / Reims / Lille / Amiens

### **Mai 2024**

Comité de sélection de chaque académie

### **Début juin 2024**

Résultats des comités de sélection de chaque académie et retours aux participants

### **De juin à septembre 2024**

- Plannification des séances Manufacto par les établissements ;
- Affectation des trios enseignants / artisans / assistants

### **Mercredi 18 septembre 2024**

Réunion d'information générale à destination des enseignants et des artisans ;

### **Octobre 2024 à fin mai 2025**

Séances Manufacto en classes

### **En fin de parcours**

Valorisation de Manufacto dans les établissements et les académies (fête de fin d'année, expositions...)

## ■ CONTACTS

**Fondation d'entreprise Hermès**  
educationfondation@hermes.com

**Académie de Besançon**  
Jean-Philippe Rosnet –  
jean-philippe.rosnet@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

**Académie de Bordeaux**  
Frédérique Colly – frederique.colly@ac-bordeaux.fr

**Académie de Créteil**  
Hubert Leonardi – hubert.leonardi@ac-creteil.fr

**Académie de La Réunion**  
Michel Muller – michel.muller@ac-reunion.fr

**Académie de Lille et d'Amiens**  
Didier Lemaire – didier.lemaire@region-academique-hauts-de-france.fr

**Académie de Lyon**  
Muriel Robichet – muriel.robichet@ac-lyon.fr

**Académie de Nice**  
Julien Giraud-Destefanis – julien.giraud-destefanis@ac-nice.fr

**Académie de Normandie**  
Guillaume Gasnier – guillaume.gasnier@ac-normandie.fr

**Académie de Montpellier et de Toulouse**  
Olivier Xerri – olivier.xerri@ac-toulouse.fr

**Académie d'Orléans-Tours**  
Livia Avaltroni – livia.avaltroni@univ-tours.fr

**Académie de Paris**  
Marie Ben-Dahan – marie.ben-dahan@ac-paris.fr

**Académie de Reims**  
Frédéric Schwindt – ien.charleville@ac-reims.fr

**Académie de Versailles**  
Sophie Coutelle – sophie.coutelle@ac-versailles.fr

# FAQ Manufacto

## ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

### 1. Qui peut candidater ?

Les établissements scolaires situés sur un territoire d'une académie et d'un département où le programme est à ce jour déployé.

Les équipes pédagogiques des différents établissements, représentées par un enseignant référent, présentent une candidature pour une classe (du CM1 à la seconde). Une seule candidature pour une classe par établissement et par année scolaire sera acceptée.

### 2. Quand puis-je candidater ?

L'appel à candidatures paraît sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès au printemps 2024. Nous vous encourageons à vous tenir informés de l'ouverture de cet appel à candidatures à travers le site, la newsletter ou les réseaux sociaux de la Fondation d'entreprise Hermès et des académies partenaires. Attention, l'appel à candidatures se fait par zones scolaires.

### 3. Mon établissement ne fait pas partie des académies partenaires ou des départements à ce jour éligibles, puis-je quand même candidater ?

Notre calendrier d'essaimage ne vous permet malheureusement pas encore de candidater. Cependant, nous vous invitons à nous joindre par mail à [educationfondation@hermes.com](mailto:educationfondation@hermes.com) afin de nous faire part de votre demande et de votre motivation. Nous espérons pouvoir très prochainement répondre positivement à votre demande.

### 4. Ma classe est porteuse d'un dispositif spécifique, puis-je candidater ?

Le programme Manuterra tient à affirmer une grande diversité quant au public scolaire auquel il s'adresse. Les classes bénéficiant d'un dispositif spécifique ( ULIS, SEGPA, UPE2A ...) ou issues d'IME (Institut Médico-éducatif) peuvent soumettre leurs candidatures. Celles-ci seront étudiées selon les mêmes modalités que les autres classes.

### 5. Dois-je forcément candidater avec une équipe pédagogique (plusieurs enseignants dans le même établissement) ?

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il s'agit de présenter un projet cohérent avec l'ambition de l'établissement et les valeurs du programme Manufacto.

Pour rappel, les critères de sélection sont les suivants :

- Motivation de l'équipe pédagogique à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- Portage solide du projet par une équipe pédagogique interdisciplinaire, animée par un enseignant référent d'une part, et par la direction de l'établissement d'autre part ;
- Inscription de Manufacto dans le cadre des enseignements, du socle commun et / ou du parcours Avenir ou de tout autre dispositif de découverte des métiers ;
- Proposition de pistes pédagogiques novatrices visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet initié, au-delà de la durée du projet et / ou de la classe participante au programme.

À noter qu'un enseignant devra être désigné comme référent pour le projet.

## **6. Les classes REP sont-elles prioritaires ?**

Toutes les candidatures, qu'elles émanent ou non, d'établissements publics ou privés sous contrat, seront étudiées selon les mêmes modalités. Aucune classe n'est privilégiée ou prioritaire.

## **7. Puis-je postuler à nouveau si j'ai déjà participé à Manufacto (avec une autre classe / autre enseignant / autre niveau) ?**

Nous serions heureux de collaborer avec vous à nouveau si vous le souhaitez. Les équipes ayant participé à Manufacto sont invitées à candidater. Cependant, l'objectif visé est de faire bénéficier du programme le plus de classes et d'établissements possibles. Ainsi, un même établissement ne pourra être sélectionné plus de deux éditions d'affilée.

## **8. Puis-je choisir l'objet que je souhaite faire réaliser à ma classe ?**

Les objets sont attribués en fonction du niveau et de l'âge des élèves et dans l'optique de représenter l'ensemble des métiers artisanaux figurant au programme (à savoir la menuiserie, la maroquinerie, la sellerie-garnissage et la plâtrerie). Les équipes pédagogiques ne peuvent donc ni choisir le métier à faire découvrir à leur classe, ni l'objet réalisé. Cette répartition est assurée par l'équipe Manufacto.

## ARTISANS / ASSISTANTS

**1. Je suis artisan et j'exerce sur le territoire d'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme ?**

Si vous êtes artisan maroquinier, menuisier, sellier-garnisseur ou plâtrier-stucateur et que vous exercez sur les territoires des académies partenaires de la Fondation d'entreprise Hermès, nous serons ravis de collaborer avec vous dans le cadre du programme Manufacto. Vous pouvez nous adresser votre candidature par mail à [educationfondation@hermes.com](mailto:educationfondation@hermes.com).

**2. Je suis étudiant en design, beaux-arts ou arts appliqués dans une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme en tant qu'assistant ?**

Si vous êtes étudiant à Camondo, école partenaire du programme, vous pouvez vous rapprocher de votre équipe pédagogique afin de postuler en tant qu'assistant au programme Manufacto. Si vous êtes étudiant dans une autre école de design, beaux-arts ou arts appliqués sur les territoires des académies partenaires de la Fondation d'entreprise Hermès, vous pouvez nous adresser votre candidature par mail à [educationfondation@hermes.com](mailto:educationfondation@hermes.com).

# Charte du programme Manufacto

À joindre obligatoirement signée au dossier de candidature en chargeant le document (en PDF) via le formulaire de candidature en ligne.

## Vocabulaire spécifique

Trio : enseignant référent, artisan et assistant ;

Séance : séquence de deux heures du programme avec les élèves (le programme comporte douze séances) ;

Équipe Manufacto : équipes de la Fondation d'entreprise Hermès, des Compagnons du Devoir et du Tour de France ;

Coordinateur territorial : référent Manufacto d'un territoire donné.

## FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME MANUFACTO



Lu et approuvé

### Contexte

Le programme Manufacto s'inscrit dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet d'établissement.

Durant toute la durée du programme, votre contact privilégié est le référent Manufacto de votre académie (coordinateur territorial).



Lu et approuvé

### Candidature

Une seule classe d'un même établissement peut participer à Manufacto sur la même année. Manufacto est un programme pluridisciplinaire, qui peut être porté par plusieurs enseignants, mais un seul doit être désigné comme référent pour l'équipe Manufacto. Un seul objet sera fabriqué par l'équipe du ou des enseignants participants.

### Planification



Lu et approuvé

Le programme Manufacto démarre entre octobre et novembre et est constitué de douze séances sur un rythme régulier, choisi par le trio, idéalement hebdomadaire ou bimensuel.



Lu et approuvé

Le créneau horaire dédié au programme doit être fixe : même créneau horaire toutes les semaines ou toutes les deux semaines.

L'équipe pédagogique conserve la responsabilité de la classe engagée dans les activités du programme Manufacto et veille au bon déroulement des séances.

## RÔLE ET ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Lu et approuvé

### Accueil des intervenants externes

L'équipe pédagogique s'engage à faciliter l'accueil des intervenants extérieurs (trios, livreurs, équipe Manufacto, journalistes, etc.).



Lu et approuvé

### Réunion d'information

Avant le démarrage des séances en classe, une réunion d'information et de formation est prévue par l'équipe Manufacto pour les enseignants, les artisans et les assistants du programme. La présence de l'enseignant référent est obligatoire.



Lu et approuvé

### Plateforme Manufacto et calendrier des séances

Le trio s'engage à transmettre en temps voulu à l'équipe Manufacto les calendriers d'interventions et à les mettre à jour, ceci afin de faciliter les visites par l'équipe Manufacto, les équipes académiques ou par les journalistes intéressés.

L'enseignant référent, comme chaque membre du trio, doit prévenir directement les autres membres du trio en cas d'empêchement et / ou de changement de planning et en informer le coordinateur territorial.

Le trio s'engage à s'inscrire et à renseigner les informations requises pour le déroulement du programme sur la plateforme Manufacto dédiée, dont l'adresse sera communiquée aux participants.



Lu et approuvé

### Demi-groupes

L'équipe pédagogique doit anticiper les quatre séances du programme qui se déroulent en demi-groupe et la gestion des élèves de l'autre demi-groupe si besoin.



Lu et approuvé

### Carnet de bord

L'enseignant accompagne les élèves dans la rédaction du carnet de bord servant de support au programme.



Lu et approuvé

### Trombinoscope

L'enseignant référent fournit aux intervenants extérieurs (artisans et assistants) le trombinoscope de la classe.



Lu et approuvé

### Règlement et sécurité

Le règlement de l'établissement scolaire et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme Manufacto, quel que soit le lieu où se déroulent les séances.

L'enseignant référent s'engage à rappeler aux élèves les règles de vie en atelier pour assurer la sécurité en classe.

## LOGISTIQUE ET MATÉRIEL



Lu et approuvé

### Espace de travail

L'équipe pédagogique doit mettre à disposition une salle adéquate, disposant d'un point d'eau, d'une réserve ou d'un lieu de stockage proche ou attenant.



Lu et approuvé

### Kits d'outils et de matières

L'équipe pédagogique est responsable de la réception des kits d'outils et de matières confiés par la Fondation d'entreprise Hermès, de leur entretien, de leur stockage, de leur inventaire à la réception et au retour. À la fin du programme, les kits confiés seront récupérés par la Fondation d'entreprise Hermès.

L'équipe pédagogique communique au coordinateur territorial un contact au sein de l'établissement pour la bonne réception des kits le jour de la livraison.

Le matériel est prévu pour trente-trois personnes, élèves et chaque membre du trio compris. Si la classe est supérieure à trente élèves, il est du ressort de l'équipe pédagogique de prévenir l'équipe Manufacto avant le démarrage du programme.



Lu et approuvé

## COMMUNICATION

Toute communication de l'établissement (réseaux sociaux, site internet, blogs, etc.) sur sa participation au programme est possible et encouragée. Elle se prépare en faisant valider en amont la publication au coordinateur territorial.

Manufacto donne naissance à des productions d'élèves telles que les objets et les carnets de bord : toutes ces productions sont susceptibles d'être valorisées par l'équipe Manufacto sur différents supports et lors de divers évènements des partenaires du programme.

Toute éventuelle sollicitation, relative à Manufacto, auprès de l'établissement ou de l'équipe pédagogique par la presse (interview, article, reportage en classe...) doit être signalée en amont au coordinateur territorial.

Dans le cadre de la valorisation et de la communication du programme, une attestation de droit à l'image de chaque participant (professeurs et élèves) est demandée et signée dès le démarrage du programme en classe.

**Le non-respect de cette charte peut amener l'équipe Manufacto à suspendre la participation de l'établissement au programme pour l'année en cours.**

Signature du chef d'établissement :

**Pour le premier degré**

Merci d'apposer en complément, la signature de l'IEN de circonscription :

Signature de l'enseignant référent :